

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : **M. Claude JAMATI** (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

2012.12.19 : Participation au Salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI), du 5 au 7 décembre 2012.

□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2010-02-02 du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice, notamment la compétence développement économique ;

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 29 décembre 2006 portant définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu l'article L 5216-8 du code général des collectivités territoriales précisant les dispositions financières des collectivités territoriales ;

Le SIMI est l'événement de référence de fin d'année pour les décideurs de l'immobilier d'entreprise en France. Il rassemble à Paris pendant trois jours près de 20 000 professionnels et 400 exposants représentant l'intégralité de l'offre immobilière et foncière, ainsi que l'ensemble des services associés à l'immobilier et l'entreprise. À ce titre sont présentes les offres, situées en France, de bureaux, logistique et activité, immobilier commercial. Il répond aux enjeux d'investissement dans l'immobilier comme aux problématiques particulières des utilisateurs au travers de plus de 60 débats et conférences traitant des évolutions de l'immobilier d'entreprise en France.

Pour l'édition 2012, du 5 au 7 décembre, et comme en 2010 et en 2011, le Conseil Général des Yvelines propose à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de partager un stand commun avec les autres grands territoires du département, afin d'y promouvoir nos opportunités d'accueil de nouvelles entreprises. Cette mutualisation d'un espace d'exposition permet de partager les coûts et d'accéder au SIMI dans des conditions très avantageuses pour le territoire.

Dans le cadre du dispositif du Conseil Général des Yvelines, relatif à la participation de partenaires à des salons professionnels, il nous est demandé la somme de 5 000 € TTC de participation forfaitaire. Ce montant inclut :

- la location de la surface,
- l'aménagement du stand,
- un cocktail d'inauguration sur le stand en présence des élus.

Ils s'y ajoutent 2 093 € TTC de frais d'inscription co-exposant, demandés par l'organisateur du salon et avancés par le Conseil Général. Ce forfait inclut :

- l'insertion d'une fiche signalétique dans le catalogue officiel (1/2 page),
- 4 badges « exposants »,
- 20 invitations SIMI,
- 10 invitations « Spécial Vendredi ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide la participation de la communauté d'agglomération à l'édition 2012 du SIMI, en qualité de co-exposant sur l'espace réservé par le Conseil Général des Yvelines ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à régler dans ce cadre le titre de recette d'un montant global de 7 093 € TTC, émis par le Conseil Général ;*
- 3) *impute cette dépense sur les crédits inscrits au budget 2012 de la communauté d'agglomération, sur le compte 6233 : cotisations au chapitre 011.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012